SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 13 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le six février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilbert ARNAUD**, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2019

PRESENTS

L'ETANG-LA-VILLE Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE

Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE

Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE **LE PECQ**

Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE LE PORT-MARLY

Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES Pascal HERVIER, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT **MARLY-LE-ROI**

NOUVELLE COMMUNE SAINT-

GERMAIN-EN-LAYE

Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE **CHAMBOURCY**

Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE

François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECO Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE

> Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT

Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT

Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE **LOUVECIENNES**

> Henri DOUADY, DELEGUE SUPPLEANT Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Alexandre LEONDARIDIS, DELEGUE SUPPLEANT **MAREIL-MARLY**

Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

CHAMBOURCY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	7
Commune nouvelle (2 communes)	:	1
QUORUM	:	10
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	12

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2019

Séance du Comité

Le quorum étant atteint, **Monsieur Gilbert Arnaud, Président de séance** en l'absence du Président, souhaite la bienvenue aux membres du comité et ouvre la séance à 10h00.

Madame Pauline TESSIER, représentant la Ville de l'Etang La Ville, est désignée secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- > Attribution du marché public pour la construction du bassin de Port Marly
- Questions diverses

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE PORT MARLY

Le Président de séance présente le rapport et précise que, compte-tenu des discussions ayant eu lieu en commissions d'appel d'offres (CAO) ayant précédé ce comité, il convient de modifier le montant de 2 388 358,34 euros HT, mentionné dans le tableau du rapport, et le remplacer par 2 390 039,49 euros HT.

Il précise que l'analyse présentée par le bureau d'études, avec les coefficients accordées aux parties technique, financières, etc, a conduit la CAO à conclure que la proposition techniquement et économiquement la plus avantageuse est celle de la société Chantiers Modernes pour un montant, donc, de 2 390 039,49 euros HT, soit 2 868 047,39 euros TTC.

Il propose au comité de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché de construction du bassin de Port Marly à ces conditions.

Monsieur BISSON demande où est l'urgence et quel est le risque si l'on diffère ou divise les chantiers en attendant que la pression retombe après le passage des jeux olympiques.

Le Président de séance indique qu'il y a trois éléments développés pour justifier la décision : tout d'abord, il est rappelé que le SIA est non conforme sur le plan des rejets en Seine et que le syndicat s'est engagé, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, à faire l'ensemble des travaux nécessaires pour y remédier le plus vite possible. Ensuite, la Ville de Port Marly a des travaux prévus d'urbanisme sur la même zone et il est souhaitable que le chantier du bassin soit terminé avant le démarrage de ces travaux. Enfin, il ajoute que le Grand Paris est un dossier non clos, tout comme celui des jeux olympiques et l'on peut considérer que la situation ne va pas s'améliorer dans les mois à venir et donc relancer un appel d'offres aujourd'hui, cela signifiait repartir sur un délai de 3 à 6 mois et donc un début de travaux à l'année prochaine, ce qui était contraire aux engagements pris par le SIA auprès des autorités navigation et Agence de l'Eau. Il précise, de plus, qu'à chaque présentation du rapport d'activité annuel du délégataire faite en comité, les élus, de façon récurrente, posent la question de savoir pourquoi toujours encore autant de rejets polluants en Seine. Il indique que, pour toutes ces raisons, il est judicieux d'engager ces travaux.

Il ajoute, en outre, que l'action menée depuis le mois novembre afin de faire baisser les prix a été efficace car la moitié de l'écart, environ, a été récupérée.

Monsieur LABRE, concernant la possibilité de dissocier les deux parties de l'ouvrage, informe qu'il s'agit d'un seul ensemble fonctionnel et qu'un ouvrage n'a pas de sens sans l'autre.

Monsieur HERVIER demande comment ces travaux sont financés.

Le Président de séance donne la parole à Monsieur SAILLARD.

Monsieur SAILLARD informe que les travaux, pour les deux bassins, sont financés de trois manières : tout d'abord, il y a un excédent au budget du syndicat, car ce dernier a capitalisé certaines sommes depuis 2 ans afin de financer ces travaux à venir ; ensuite, il y a les subventions espérées de l'Agence de l'eau lorsque le projet, qui vient d'être transmis à cet organisme, sera validé. Enfin, il y aura un emprunt contracté, plus particulièrement pour le bassin du Pecq mais peut-être également pour partie pour le bassin de Port Marly, en fonction du montant des subventions accordées par l'Agence de l'eau.

Monsieur Saillard rappelle qu'une étude financière avait été effectuée en 2016, sur les 15 ans à venir et les 26 millions de travaux, par un Cabinet à qui il a été demandé de réactualiser l'étude assez rapidement afin de pouvoir la présenter prochainement au comité.

Sans autres observations, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'attribution du marché public pour la construction du bassin de Port Marly.

En l'absence d'autres questions, le Président de séance lève la séance à 10h20.